Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Question relative à la création d'un emploi.

Par Anonymequest2022

Madame, Monsieur,

Je suis étudiant en droit et je souhaiterai créer ma propre société en dehors de mes études. Seulement plusieurs questions me viennent à l'esprit et c'est pourquoi je me permets de vous les poser ici afin de récolter le maximum d'informations afin de lancer cette nouvelle activité avec toutes les cartes en main.

Voici donc pour commencer les informations concernant ce futur travail :

Il s'agirait, par le biais d'un site internet/réseau social où physiquement, de donner des conseils juridiques aux clients mais pas seulement. Je pourrais aussi effectuer leurs démarches (principalement administratives), écrire leurs courriers (tel que le font les écrivains publics), remplir les formulaires, me rendre à tel ou tel endroit s'ils ne peuvent pas le faire (évidemment non pas pour le retrait où dépôt de documents auxquels je ne suis pas habilité où sur lequel je ne possède aucun droit); etc.

En ce sens, je souhaiterai donc savoir certaines choses :

- Existe-t-il déjà un même métier et si oui quel est sa qualification ?
- Quelles sont les démarches à suivre pour la création de cette société ? A qui dois-je m'adresser ?
- Quels sont les principaux risques que je puisse rencontrer ?
- Ai-je le droit de m'attribuer la qualification de conseiller juridique ?
- Quels seraient mes droits/devoirs mais aussi limites ?

A savoir que je souhaite me lancer dans cette activité car j'ai pour habitude que mes amis, membres de ma famille et même entourage se tournent vers moi pour toutes leurs démarches et donc j'ai considéré que je pouvais exploiter cette capacité à une échelle professionnelle !

Aussi je suis ouvert à tous vos conseils mais aussi critiques (j'entends par là les critiques constructives) !

Merci de vos réponses et excellente journée à vous !

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce que vous décrivez entre dans le service à la personne :[url=https://www.servicesalapersonne.gouv.fr/travailler-dans-sap/metiers-des-sap/assistant-administratif-domicile]https://www.servicesalapersonne.gouv.fr/travailler-dans-sap/metiers-des-sap/assistant-administratif-domicile[/url]

Attention, vous ne pouvez pas vous substituer à des professions réglementées pour donner des conseils juridiques, tant que vous n'avez pas les diplômes requis.